à

Limoges, le 9 janvier 2022

à

Madame la Rectrice
de l'Académie de Limoges

Objet : Alerte sociale relative à la carte scolaire

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nos organisations ont l'honneur de vous notifier les motifs qui les conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève pour les personnels enseignant.es du 1er degré, d'éducation, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés.

Nous souhaiterions partager avec vous l'état des lieux du fonctionnement de ces écoles et établissements et espérons pouvoir avoir accès à des données statistiques objectivées sur les sujets suivants :

- **La situation du remplacement** est structurellement dégradée conduisant des élèves à ne plus avoir accès au Service Public d'Éducation. Elle donne lieu à des ruptures nettes d'égalité d'accès au service. Nous souhaiterions avoir accès au bilan du remplacement par département.

- La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers est lacunaire et n'est plus assurée en tout point du territoire académique :

- Les zones blanches de **RASED** sont nombreuses. Ils sont le plus souvent incomplets. Nous souhaiterions avoir une cartographie des RASED mettant en évidence les zones blanches et avoir accès aux ratios de demandes et de prises en charge effectives par département.

- Les élèves en situation de handicap : Les postes dédiés sont souvent les derniers pourvus et les premiers gelés pour répondre aux urgences. Des orientations proposées par les MDPH ne peuvent être honorées faute de places disponibles. Les accompagnements par des personnels AESH notifiés aux élèves ne sont pas honorées du fait de personnels en nombre insuffisant ou de contrats de travail inadaptés. Nous souhaiterions avoir un état des lieux.

- Les élèves non francophones : *les données nationales font état d'une prise en charge lacunaire* des élèves primo-arrivants en 2018/2019 avec seulement 49 % des élèves bénéficiant d'un soutien. Il est légitime de penser que l'augmentation des besoins sans évolution des moyens a conduit à nouvelle dégradation de cette prise en charge. Nous souhaiterions avoir un état des lieux.

- Les élèves issus de familles du voyage : là encore, trop d'élèves sont exclus des dispositifs spécifiques, y compris sur des secteurs où la demande est importante.

- Le malaise de la direction d'école : Les directrices et directeurs d'école sont au cœur de l'organisation de l'école. Il s'agit là d'une fonction qui était en tension bien avant la crise sanitaire (temps libéré sans lien avec la charge de travail inhérente à la fonction, manque de reconnaissance, moyens humains et matériels insuffisants pour assumer la fonction...). La crise sanitaire a accentué le malaise.

Nous souhaiterions également faire le point sur la situation budgétaire de l'Académie et notamment sur :

- La situation de l'Académie et de chacun des départements ;
- Le recours aux personnels contractuels ;
- Les perspectives pour pourvoir les postes budgétaires en personnels statutaires et formés.

Enfin, dans le contexte décrit, nous souhaitons connaitre les orientations que vous envisagez mettre en œuvre pour rendre 23 emplois au ministère alors qu'aujourd'hui l'Académie n'est pas en mesure d'assurer le fonctionnement quotidien ordinaire de l'école et notamment la présence d'un enseignant quotidiennement dans chaque classe de l'Académie.

En application du décret n°2008-1246 du 1er/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable « dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification ».

Veuillez croire, Madame la Rectrice, en notre engagement sincère en faveur du Service Public d'Éducation.

Pour la CGT Éduc'action Limousin, Quentin SEDES

Pour FNEC FP FO, Isabelle AUBRY

Pour le SGEN CFDT, Delphine POINGT

Pour L'UNSA Éducation 19-23-87, Anabel ROY

Pour le SNUIPP 19, Françoise PINEAUD

Pour le SNUIPP 23, Solen MARCHE

Pour le SNUIPP 87, Marie-Mélanie DUMAS